

ARRÊTÉ DU MAIRE N°10/2026
COMMUNE DE MARVAL
(Haute-Vienne)
réglementant la circulation sur la voie reliant la route
départementale n° 15 au lieu-dit « Beaufet »

Le Maire de la Commune de MARVAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1 et suivants ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de voirie routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - Huitième partie : signalisation temporaire) ;

CONSIDÉRANT la demande formulée par écrit en date du 16 avril 2026 par laquelle l'entreprise PRADEAU TP, demeurant « 54 Chemin de la Forêt – Le Mas des Landes » 87170 ISLE sollicite un arrêté de circulation à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau AEP réalisé pour le compte du SMAEP Vienne Briance Gorre sur la voie reliant la RD n° 15 au lieu-dit « Beaufet ».

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : À compter du 11 mai 2026 et jusqu'au 03 juillet 2026, en raison des travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable (AEP), la circulation sera réglementée sur la voie reliant la route départementale n°15 au lieu-dit de Beaufet.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite à tous les véhicules, sauf aux riverains, véhicules de secours et véhicules liés au chantier.

Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise PRADEAU TP.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit aux abords des travaux pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 4 : L'entreprise PRADEAU TP sera chargée de la mise en place, de l'entretien et de la dépose de la signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint Laurent sur Gorre,
- M. le Responsable de l'Antenne Technique d'Oradour sur Vayres,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- M. le chef du SAMU 87,
- M. le conducteur de travaux de PRADEAU TP,

À MARVAL, le 28 avril 2026
Régis de SOLMS,
Maire

